



Comment faire pour une dette SFR

Par **acacias62**, le **09/12/2016 à 16:12**

Bonjour,

j'ai reçu en septembre une lettre d'huissier m'informent que je devais 65 euros à SFR pour une ligne que je n'ai plus depuis juillet 2015. Je demande à l'huissier à quoi cela correspond, ils me disent que je dois payer un point, c'est tout, j'ai envoyé un courrier à SFR mais pas de réponse à ce jour. Aujourd'hui je reçois un nouveau courrier de l'huissier me signalant son passage le 16 décembre prochain, j'aimerais savoir ce que je dois faire.

CDR ISABELLE

Par **amajuris**, le **09/12/2016 à 17:37**

bonjour,

si vous n'êtes pas d'accord avec cette dette, vous ne payez rien, vous ne reconnaissez rien. Sans titre exécutoire, généralement un jugement, un huissier de justice ne peut agir qu'à titre amiable et ne dispose d'aucun pouvoir contre vous, il agit comme une société de recouvrement, en particulier, il ne peut pas effectuer de saisie, il peut vous faire peur et vous harceler.
salutations

Par **acacias62**, le **09/12/2016 à 19:56**

Bonsoir, merci pour votre réponse ,mais je fais quoi je les appels ou les laisses venir sachant que je travail et ne serait donc pas la.

Cdr isabelle